

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (22) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, DEHOORNE Michaël, LAMY-QUIQUE Karine, SCOTTON Aude, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

Chantal CHARVIN a donné pouvoir à C. COURTOIS
Kamila MORISET a donné pouvoir à F. GONDA
Sylvia BUREL a donné pouvoir à A. SCOTTON
Grégory de LA CHAPELLE a donné pouvoir à A. COLOMBET
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André ST-MARCEL

ABSENTS EXCUSES (2) :

Flavien LEGER, Véronique CANET

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/01/2023

Date d'affichage : 23/01/2023

Elisabeth EMONET a été élue secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en
Préfecture le : 01.02.2023

Et publication le : 02.02.2023

Le Maire,



PARCELLES AI 186 ET AI 187 ROUTE DES MARAIS : AUTORISATION DU MAIRE À CÉDER CES PARCELLES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'extension de l'entreprise Maison Chabot,

Vu la proposition de l'entreprise Maison Chabot d'acquérir une partie des parcelles cadastrées sections AI numéros 186 et 187,

Les parcelles communales ont fait l'objet d'un projet de division dressé le 19/10/2022 par le cabinet de géomètre expert Gehom.

Conformément à ce projet de division :

- La parcelle AI 186, d'une superficie de 76 m², est divisée en deux parcelles, dont celle à céder à l'entreprise Maison Chabot, d'une contenance de 14 m²,
- La parcelle AI 187, d'une superficie de 2 249 m², est divisée en deux parcelles, dont celle à céder à l'entreprise Maison Chabot, d'une contenance de 204 m²,

Ainsi, les parcelles à céder à l'entreprise Maison Chabot ont une contenance de 218 m², estimées à 21 800 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant à la vente des parcelles AI 186 et AI 187 à l'entreprise Maison Chabot au prix de 21 800 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 30 janvier 2023

Le Secrétaire de séance,
Elisabeth EMONET



Le Maire,
Michel BEAL

